

Paraît lorsque la  
Municipalité le juge  
nécessaire

(Affiché dans les trois  
villages et publié sur le site  
communal).

N° 01/2022

## INFORMATIONS OFFICIELLES

[www.goumoens.ch](http://www.goumoens.ch)  
[greffe@goumoens.ch](mailto:greffe@goumoens.ch)

Commune de  
Goumoëns



### **Administration des immeubles en PPE**

Pour mémoire, tout changement d'administrateurs de PPE doit être annoncé à la Bourse communale par mail ([bourse@goumoens.ch](mailto:bourse@goumoens.ch)).

### **Fête de la Nature - Inauguration de la réserve forestière**

La date retenue est le samedi 21 mai 2022, plus de renseignements suivront mais les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà réserver cette date.

### **Tour de Romandie 2022**

La Municipalité a le plaisir d'informer la population que la 2<sup>ème</sup> étape de la course cycliste prévue le jeudi 28 avril 2022 passera par Goumoens-la-Ville et Goumoens-le-Jux. Plus de détails seront communiqués par les médias en temps voulu.

### **Recensement des chiens 2021**

Les propriétaires ou détenteurs de chiens sont tenus de déclarer au Greffe municipal **jusqu'au 21 mars 2022** :

- Les chiens achetés ou reçus en 2021;
- Les chiens nés en 2021 et restés en leur possession;
- Les chiens morts, vendus ou donnés en 2021;
- Les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

### **Rappel – Déchets verts à la décharge**

- Pour les habitants de la Commune : Seules les petites quantités sont admises à la décharge communale (tailles d'entretien, etc.). Prendre contact avec M. Laurent Vulliamy, Municipal, qui renseignera. La clé de la décharge est à demander à la voirie un jour à l'avance.
- Pour les déchets de personnes extérieures à la Commune : L'accès à la décharge n'est pas autorisé.

→ Suite au verso →

## Statistiques déchets 2021

<i>Matériaux</i>	<i>Quantité (to) 2021</i>	<i>Quantité (to) 2020</i>
Papier, carton	64.8900	64.4900
Broyage (bois impropres, encombrants)	71.1500	58.3500
Métaux divers (alu, ferraille, capsules Nespresso, boîtes fer blanc, etc.)	29.6720	21.3860
Verre	52.4000	52.3600
Récupérables (habits-TEXAID, vieux pain)	04.1142	02.9900
Démolition/terrassement	29.9600	21.7800
Electroménager	05.3256	06.0204
Plastiques divers	32.5556	31.0799
Déchets spéciaux (aérosols, batteries, piles, ampoules, pneus, etc.)	01.8404	02.0240
<b>Total</b>	<b>291.9078</b>	<b>260.4803</b>

Soit par habitant 255.164 kg en 2021 et 225.524 kg en 2020.

### Révision de citernes

Il est rappelé aux détenteurs de citerne(s) qu'il n'y a plus d'invitation à réviser envoyée par la Commune. Ils sont dès lors seuls responsables de leur(s) installation(s).

### Conseil communal

Dans sa séance du 9 décembre 2021, le Conseil communal a accepté :

- Le préavis municipal n° 04/2021 relatif au budget 2022 avec un excédent de charges de Fr. 75'070.00;
- Le préavis municipal n° 05/2021 relatif à la fixation du plafond d'endettement en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement d'un montant de Fr. 13'044'000.00 pour la législature 2021-2026.

### Parking souterrain

La Municipalité rappelle que le parking souterrain n'est pas une place de jeux. Des incivilités ont été constatées (néons cassés, déchets Mc Donald laissés sur place). Aussi, notre Autorité informe que des caméras de surveillance seront installées.

La Municipalité